

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album Mensuel, etc.

Education.

Industrie.

Progrès.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

HISTORIENS MODERNES

DE LA

FRANCE.

M. Thiers.

(Suite et fin.)

Dans un article du National (24 juin) sur les Mémoires de Napoléon, M. Thiers exprime plus formellement qu'il n'a fait nulle part ailleurs son idéal de style moderne, tel qu'il l'entend.

"Nous ne pouvons plus avoir, dit-il, cette grandeur tout à la fois sublime et naïve qui appartenait à Bossuet et à Pascal, et qui appartenait aussi à leur siècle qu'à eux : nous ne pouvons plus même avoir cette finesse, cette grâce, ce naturel exquis de Voltaire. Les temps sont passés ; mais un style simple, vrai, calculé, un style savant, travaillé, voilà ce qu'il nous est permis de produire. C'est encore un beau lot quand avec cela on a d'importantes vérités à dire. Le style de Laplace dans l'exposition du système du monde, de Napoléon dans ses Mémoires, voilà les modèles du langage simple et réfléchi propre à notre âge."

Et il finit par risquer ce mot qui, depuis, a tant fait fortune : "Napoléon est le plus grand homme de son siècle, on en convient ; mais il en est aussi le plus grand écrivain." Il faudrait bien de la pénétration pour venir contester, contrôler un jugement si piquant, si vrai même, à l'entendre d'une certaine manière. Oui, sans doute, comme M. Cousin l'écrivait récemment (1), "le style n'est rien que l'expression de la pensée et du caractère : quiconque pense petitement et sent mollement n'aura jamais de style ; quiconque, au contraire, a l'intelligence élevée, occupée d'idées grandes et fortes, et l'âme à l'unisson de cette intelligence, celui-là ne peut pas écrire de temps en temps des lignes admirables, et si à la nature il ajoute la réflexion et l'étude, il n'en lui de quoi devenir un grand écrivain."

Depuis juillet 1830, durant les intervalles et les intermittences du pouvoir, M. Thiers a trouvé dans ses goûts éclairés et actifs, dans sa curiosité infatigable, inventive, et dans son bonheur d'apprendre, bien mieux qu'une consolation et qu'un refuge : on serait tenté par moments de croire qu'il s'y oublie, tant il s'y enlève. Il était allé en Italie une fois sous la restauration, il y est retourné quatre fois depuis, et dans ces divers séjours prolongés, surtout à Florence, il a développé, perfectionné et enrichi par toutes sortes d'études sa passion pour les arts, son culte de la beauté visible. D'une pensée trop émue et trop immédiate pour s'arrêter volontiers à l'étude des langues, il a fait exception pour celle de Dante et de Machiavel, avec lesquels il commerce directement, et il les met tout d'abord au rang de ses dieux. En tout, l'expression a beau être grandiose et mâle, il la veut encore simple ; il admire Corneille, dit-il, mais il préfère Racine à Corneille, et il préfère Raphaël à Racine, et à Raphaël peut-être le Parthenon. Il s'est beaucoup occupé, on le sait, d'une histoire de Florence ; il ne s'est pas moins occupé d'une histoire générale de l'architecture. Dans ce dernier art pris en grand, qui embrasse la sculpture et la peinture, il retrouve l'âme visible des peuples, toute leur histoire et leur civilisation résumée et figurée. Mêlant, selon son habitude, à ces considérations générales des données positives et techniques, et ne négligeant aucun détail matériel (tel que la coupe des pierres, leur attache, etc., etc.) il croit être arrivé à des résultats capables de satisfaire, et, par exemple, il se voit en mesure d'expliquer, de motiver en détail le passage de l'architecture grecque à la romaine par la nécessité d'agrandir la première en l'adoptant à de certains usages déterminés du peuple-roi, et par le mélange du goût oriental. Puis viennent les basiliques, l'art roman, le mélange de l'ogive du nord avec l'art arabe ; il n'a là toute une théorie déduite historiquement, et qu'il croit pleinement justifiable sous le point de vue technique aux yeux des gens du métier. Il

y joint dans ses diverses transformations l'architecture civile, et n'a garde d'omettre la militaire. Nous pourrions en d'autres temps essayer d'entrer dans ces aperçus, emprunter à la parole même de l'auteur quelques-uns des développements dont elle est fertile, ou même chercher à obtenir de sa faveur quelque fragment de l'histoire de Florence ; mais l'attente universelle est ailleurs en ce moment, et c'est une autre pièce que le parler assemblé réclame déjà à grands cris de toutes parts.

Sans donc sortir de l'unité d'intérêt, bornons-nous à tâcher de marquer encore par quelques traits expressifs ce merveilleux esprit qui, à ce titre même d'esprit, n'a point de supérieur parmi ceux de notre époque. Je n'ai certes pas la prétention de l'embrasser et de le définir dans toutes ses parties, mais je me plais à le parcourir librement dans quelques-unes de celles qui nous sont le plus ouvertes et le plus permises. Le trait le plus caractéristique et le plus distinctif qu'il offre, selon moi, est la fraîcheur de curiosité. On a dit d'un autre esprit bien éminent de nos jours, que ce qu'il avait appris de ce matin, il avait l'air de le savoir de toute éternité, tant sa haute réflexion donnait vite à chaque connaissance une teinte profonde et comme reculée. C'est justement le contraire chez M. Thiers. Tout ce qu'il voit pour la première fois, il le découvre, il le raconte avec la vivacité de la découverte, avec une netteté comme matinale, avec une sorte de naïveté (je demande bien pardon du mot) dans laquelle il se mêle bien assez de finesse pour qu'on ne sache plus comment la définir, avec un ampleur sans effort et l'on oublie bien aisément de trouver du superflu. Le résultat même de ses études les plus habituelles, les plus antérieures, il le produit et le déroule volontiers sous une lumière légère et sur une surface sans ombre. Tandis qu'il parle ou qu'il écrit, il vous associe insensiblement à son récit, à sa nouveauté ; il vous emmène avec lui dans son courant plus ou moins rapide, et au bout de quelque temps, si l'on n'y prend garde, ses conclusions, ses impressions sont devenues les vôtres ; toutes les objections ont disparu. Tel il est en chaque matière, tel dans son récit historique comme dans ses développements de tribune, dans son rapport d'hier et dans son discours de demain.

Pour moi, l'esprit de M. Thiers me réalise précisément l'idée du contraire de la sécheresse ou de la stérilité, c'est-à-dire qu'il est la fertilité même. C'est un terrain où l'on n'a qu'à toucher comme à fleur de terre pour que les sources jaillissent à chaque pas, se diversifiant en mille sens avec abondance et liberté. Il fait couler les idées des faits, il met du mouvement et de la vie à tout ; chaque étude s'anime, se dresse devant lui et se prolonge en perspectives à la fois très précises et pourtant embellies. En même temps que le détail se multiplie à plaisir sous son regard et se décompose en ses moindres points, l'ensemble prend de la construction et de la grandeur ; il y a toujours des horizons. C'est certainement un des hommes (et M. Cousin partage pour les mêmes raisons cet avantage-là) qui, sortis du pouvoir et de la politique, ont le moins de chance de s'ennuyer en regrettant. Il n'a qu'à choisir entre ses aptitudes et ses verves, ou plutôt elles ne lui laissent pas le temps de choisir ; la fertilité de son esprit l'amuse lui-même. Mais aujourd'hui il y a mieux, et c'est une entreprise auguste qui le passionne.

Dans l'appréciation d'un esprit, il faut tenir compte de la multiplicité d'aptitude et de l'étendue du champ. Il y a des gens de grand esprit, d'un esprit ou très fin ou très élevé, et égal à tout, qui se réservent, qui se ménagent, qui répugnent à certains sujets, qui se cantonnent dans de certains autres et encore n'y procèdent que graduellement. M. Thiers est un esprit toujours prêt, qui se jette en pleine idée, en plein sujet, à tout instant ; c'est en un mot un des esprits les plus résolus et les moins parcasseux qui se puissent concevoir.

Je ne crains pas de me répéter un peu, d'aller et de revenir plus d'une fois sur les mêmes traces en un sujet dont je ne puis faire tout le tour. Je voudrais du moins, en laissant l'homme politique à part, et dans les limites en quelque sorte littéraires qui me sont tracées, bien poser la qualité incontestable et fondamentale. Or personne, je le pense (et cette conclusion ressortirait de notre seule étude), personne ne refusera à M. Thiers d'être l'esprit le plus net, le plus vif, le plus curieux, le plus perpétuellement en fraîcheur et comme en belle humeur de connaître et de dire. Sa plume, qui court comme sa parole, a de plus dans les grands sujets des vigueur généreuses. Ces grands sujets le ravissent tout naturellement et lui saisissent le cœur. Par cette vocation déclarée et par la supériorité usée qu'il y porte, il élève bien haut son niveau intellectuel.

Sans m'arrêter à discuter le pour ou le contre de telle ou telle opinion, de telle ou telle idée, je me suis attaché, selon mon habitude, à caractériser plutôt la qualité, la nature du fonds même où elles germent, et la manière dont elles s'y produisent. Cette analyse a laissé sans doute bien des circonstances essentielles

en dehors, mais elle a touché à fond, si je ne me trompe, les parties les plus vives de cette belle organisation, et elle donne surtout l'idée d'un grand ensemble.

SAINT-EUVE.

—Revue des deux Mondes.

ANALYSE

DU TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE J. Bt. SAY.

LU A LA SOCIÉTÉ DES AMIS.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE DIX-SEPT.

Des effets des réglemens de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la Production.

§ II.—Effets des réglemens qui déterminent le mode de Production.

Lorsque les gouvernemens se sont occupés des procédés de l'industrie agricole, leur intervention a presque toujours été favorable. L'impossibilité de diriger les procédés variés de l'agriculture, la multiplicité des gens qu'elle occupe souvent isolément sur toute l'étendue d'un territoire et dans une multitude d'entreprises séparées, depuis les grandes fermes jusqu'aux jardins des plus petits villageois, le peu de valeur de ses produits relativement à leur volume, toutes ces circonstances, qui tiennent à la nature de la chose, ont heureusement rendu impossible les réglemens qui auraient gêné les industriels. Les gouvernemens animés de l'amour du bien public ont dû en conséquence se borner à distribuer des prix et des encouragemens, à établir des fermes-modèles, et à répandre des instructions qui, souvent, ont contribué très-efficacement aux progrès de cet art.

Quant à l'administration veillant à l'entretien des communications, lorsqu'elle protège les récoltes, lorsqu'elle punit les négligences coupables, comme le défaut d'échouillage des arbres, elle procure un bien analogue à celui qu'elle opère par le maintien de la tranquillité et des propriétés, qui est si favorable, ou plutôt si indispensable pour la production.

Mais aucune industrie n'a été, quant à ses procédés, en proie à la manie réglementaire autant que celle qui s'occupe des manufactures. L'objet de beaucoup de réglemens a été de réduire le nombre des producteurs, ou en fixant d'office, soit en exigeant d'eux certaines conditions pour exercer leur industrie, c'est-à-dire de la que sont nées les jurandes, les maîtrises, les corps d'arts et métiers. Quel que soit le moyen employé, l'effet est le même : on établit par là au dépend du consommateur, une sorte de monopole, de privilège exclusif dont les producteurs privilégiés se partagent le bénéfice. Ils peuvent d'autant plus aisément se recueillir des mesures favorables à leurs intérêts, qu'ils ont des assemblées légales, des syndics et autres officiers. Dans les réunions de ce genre, on appelle prospérité du commerce, avantages de l'état, la prééminence et l'avantage de la corporation ; et la chose dont on s'occupe le moins, c'est d'examiner si les bénéfices qu'on se promet sont le résultat d'une production véritable, ou un impôt abusif levé sur les consommateurs, et qui n'est profitable aux uns qu'au détriment des autres.

Comme au Canada, nous sommes heureusement exempts de ces corporations privilégiées, et que les arts et métiers y sont libres, nous parcourons rapidement ce paragraphe.

Si les principes d'une saine politique condamnent les actes de l'administration qui limitent la faculté que chacun doit avoir de disposer en liberté de ses talens et de ses capitaux, il est encore plus difficile de justifier de telles mesures en suivant les principes du droit naturel. Le patrimoine du pauvre, de l'auteur de la richesse des nations, est tout entier dans la force et l'adresse de ses doigts ; ne pas lui laisser la libre disposition de cette force et de cette adresse, c'est le priver de son emploi le plus avantageux, et de la chance de s'enrichir en regrettant. Il n'a qu'à choisir entre ses aptitudes et ses verves, ou plutôt elles ne lui laissent pas le temps de choisir ; la fertilité de son esprit l'amuse lui-même. Mais aujourd'hui il y a mieux, et c'est une entreprise auguste qui le passionne.

C'est un droit de droit naturel qu'on a reconnu à des régies une industrie qui, sans ces régies, pourrait devenir préjudiciable aux autres et, en outre, est très-juste et qu'on assujettit les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, à des épreuves qui n'ont pas des gains de leur habileté. La vie de leur concitoyen dépend de leurs connaissances ; on peut exiger que leurs connaissances soient constatées ; mais il ne paraît pas qu'on doive fixer le nombre de praticiens, ni la manière dont ils doivent instruire, ni le temps qu'ils doivent donner à l'étude. La société a intérêt de constater leur capacité, et rien de plus.

Car pour la même raison, les réglemens sont bons et utiles, lorsqu'ils ont pour objet de déterminer la nature des produits et les procédés de leur fabrication, ils se bornent à prévenir une fraude, une pratique qui nuit évidemment à d'autres productions, ou à la liberté du public. Il ne faut pas qu'un fabricant puisse annoncer sur son étiquette une qualité ou une quantité supérieure à celle qu'il a fabriquée. C'est pourquoi l'on établit des bureaux d'inspection pour certains produits ; tels que bois, farines, salaisons, alichals, etc., et aussi des poids et mesures.

En Angleterre, en France, aux États-Unis, au Canada, et autres pays, quand un particulier invente un produit nouveau, ou bien découvre un procédé inconnu, il obtient un privilège exclusif de fabriquer ce produit, ou de se servir de ce procédé, privilège que nous nommons brevet d'invention.

Comme il n'a point des lors de concurrents dans ce genre de production, il peut, pendant la durée de son brevet, en porter le prix fort au-dessus de ce qui serait nécessaire pour le remboursement de ses avances et les intérêts, et pour payer les profits de son industrie. C'est une récompense que le gouvernement accorde aux dépens des consommateurs du nouveau produit.

Mais qui pourrait raisonnablement se plaindre d'un semblable privilège ? Il ne dériverait ni ne gêne aucune branche d'industrie précédemment connue.

Les frais n'ont point payés par ceux qui le veulent bien ; et quant à ceux qui ne jugent pas à propos de les payer, leurs besoins, de nécessité ou d'agrément, n'en sont pas moins complètement satisfaits qu'auparavant.

Dependant, comme tout gouvernement ne doit tendre à améliorer sans cesse le sort de son pays, il ne peut pas priver à jamais les arts, producteurs de la faculté de conserver la partie de leurs capitaux et de leur industrie à cette production, qui, plus tard, pourrait être inventée par eux ; ni priver longtemps les consommateurs de l'avantage de s'en procurer au prix où la concurrence peut le faire descendre. Les nations étrangères, sur lesquelles il n'a aucun pouvoir, admettraient, sans restriction, cette branche d'industrie, et seraient ainsi plus favorisées que la nation où elle aurait pris naissance.

On a donc fort sagement établi que de tels privilèges ne durent qu'un certain nombre d'années, au bout desquelles la fabrication de la marchandise qui en est l'objet, est mise à la disposition de tout le monde.

Il n'est point nécessaire que l'autorité publique discute l'utilité du procédé, ou sa nouveauté ; s'il n'est pas utile, tant pis pour l'inventeur ; s'il n'est pas nouveau, tout le monde est admis à prouver qu'il était connu, et que chacun avait le droit de s'en servir ; tant pis encore pour l'inventeur, qui a payé inutilement les frais du brevet d'invention.

Nos concitoyens devraient se rappeler que les lois du Canada n'accordent pas seulement des brevets d'inventions, mais aussi d'importation. Quel encouragement une loi aussi libérale n'offre-t-elle pas à l'industriel ; qui, sans frais de genre créateur, pourrait doter son pays d'une foule de machines de procédés utiles, tout en s'assurant à lui-même une fortune rapide. Il n'aurait qu'à se rendre à Washington, et y trouverait une mine inépuisable. Il ne paraît pas néanmoins, que l'on s'en soit encore fort prévalu.

§ III.—Des Compagnies Privilégiées.

Le gouvernement accorde quelquefois à des particuliers, mais plus souvent à des compagnies de commerce, le droit exclusif d'acheter et de vendre certaines marchandises, comme, par exemple, le tabac, le thé, les fourrures, ou de trafiquer avec une certaine contrée comme l'Inde.

Les concurrents se trouvant décartés par la force du gouvernement, les consommateurs privilégiés élèvent leurs prix au-dessus de ceux qui régneraient dans le commerce libre. Ce taux est quelquefois déterminé par le gouvernement lui-même, qui met ainsi des bornes à la faveur qu'il accorde aux producteurs, et à l'injustice qu'il exerce envers les consommateurs ; d'autre fois la compagnie privilégiée ne borne l'élévation de ses prix que lorsque la réduction dans la qualité des ventes lui cause plus de préjudice que la cherté des marchandises ne lui procure de profits. Dans tous les cas, le consommateur paie la denrée plus cher qu'elle ne vaut, et communique le profit au monopole.

L'exemple des États-Unis, qui n'ont jamais créé de privilèges commerciaux, et dont la marine marchande est la seconde au monde, s'élevant à plus de deux tiers de celle de l'Angleterre, quoique née d'après, est un témoignage éclatant de l'avantage d'un libre commerce industriel. Ainsi, l'exemple n'est pas perdu. Ses fruits se développent partout. Chaque jour voit croître un monopole, et s'ouvrir de vastes empires aux pavillons de toutes nations, et à l'entreprise individuelle. Le monde indien et chinois, qui marchent nouveau ! Le triomphe complet de la liberté industrielle est assuré dans un avenir prochain.

§ IV.—Des réglemens relatifs au commerce des Grains.

Les mêmes principes de liberté sont applicables au commerce des grains qu'à celui de toute autre marchandise.

Les greniers d'abondance, ne sont que des moyens subsidiaires d'approvisionnement, et pour les temps de disette seulement. Les meilleurs approvisionnements et les plus considérables sont toujours ceux du commerce le plus libre. Celui-ci consiste principalement à porter le grain des fermes, jusqu'à dans les principaux marchés ; et ensuite, mais pour des quantités bien moins grandes, à le transporter des provinces où il abonde, dans celles qui en manquent ; comme aussi à l'exporter quand il est à bon marché, et à l'importer lorsqu'il est cher.

L'ignorance populaire a presque toujours en horreur ceux qui ont fait le commerce des grains, et les gouvernemens ont quelquefois partagé les préjugés et les terreurs populaires. Les principaux reproches qui ont été faits aux commerçans en blé, ont été d'acquiescer cette denrée pour en faire monter les prix, ou tout au moins de faire, sur l'achat et la vente, des profits qui ne sont qu'une contribution gratuite levée sur le producteur et sur le consommateur.

En premier lieu, s'est-on bien rendu compte de ce qu'on entendait par des accaparements de grains ? Sont-ce des réserves faites dans des années d'abondance et lorsque le grain est à bon marché ? Nous avons vu que nulles opérations ne sont plus favorables, et qu'elles sont même l'unique moyen d'économiser une production nécessairement inégale, à des besoins constants. Les grains déposés de grains achetés à bas prix, ont la sécurité du public, et méritent non seulement la protection, mais les encouragemens de l'autorité.

Quant au tribut qu'on prétend que le négociant en blé impose au producteur et au consommateur, c'est un reproche qu'on fait quelquefois, sans plus de justice, au commerce de quel le nature qu'il soit. Si, sans aucune avance de fonds, sans magasins, sans aînes, sans combinaisons, et sans difficultés, les profits pouvaient être mis sous la main des consommateurs, on aurait raison. Mais, si ces difficultés existent, nul ne peut les surmonter à moins de frais que celui qui en fait son état. Qu'un législateur considère d'un peu haut les marchands, grands et petits ! Il les verra s'agiter en tous sens sur la surface d'un pays, à l'affût des bœufs marchés, à l'affût des besoins, rétablissant par leur concurrence les prix là où ils sont trop bas pour la production, et là où ils sont trop élevés pour la commodité du consommateur. Entrecou du cultivateur, est-ce du consommateur, est de l'administration qu'on pourrait attendre cette utile activité ?

Ouvrez des communications faciles, et surtout des canaux et chemins de fer, seules communications qui puissent convenir aux denrées lourdes et encombrantes ; donnez toute sécurité aux fabricans, et laissez les faire. Ils ne rendront pas copieuse une récolte déficiente, mais ils répartiront toujours ce qui peut être réparti, de la manière la plus favorable aux besoins, comme à la production. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith qu'après l'industrie du cultivateur, nul n'est plus favorable à la production des blés, que celle des marchands de grains.

Des fausses notions qu'on s'est faites sur la production et le commerce des substances, sont nées une foule de lois, de réglemens, d'ordonnances fâcheuses, contradictions, rendues en tous pays, selon l'exigence du moment, et souvent sollicitées par la clameur publique. Le mépris et le danger qu'on a attirés par là sur les spéculateurs en blé, ont souvent livré ce commerce aux traquans du plus bas étage, soit pour les sentimens, soit pour les facultés, et il en est résulté ce qui arrive toujours : c'est que le même trafic s'est fait, mais obscurément, mais beaucoup plus chèrement, parce qu'il allait bien que les gens à qui il était abandonné, se fussent payés les inconvéniens et les risques de leur industrie.

Lorsqu'on a fixé par un tarif le prix des grains, on les a fait fuir ou on les a fait cacher. On ordonnait ensuite aux fermiers de les porter au marché ; on prohibait toute vente consommée dans les maisons, et toutes ces violations de la propriété, exécutées, comme on peut croire, de recherches inquisitoriales, de violences et d'injustices, ne procuraient jamais que de faibles ressources. En

administration comme en morale. l'habileté ne consiste pas à couvrir qu'on fasse, mais à faire en acte qu'on voit. Les marchés ne sont jamais garantis de dangers par des gardarmes et des sbires.

Quand l'administration veut approvisionner elle-même par ses achats, elle ne réussit jamais à subvenir aux besoins du pays, et elle supprime les approvisionnements qu'aurait procurés le commerce libre. Aucun négociant n'est disposé à faire, comme elle, le commerce qu'elle y aperçoit !

Pendant la disette qui eut lieu en 1770 dans diverses parties de la France, la municipalité de Lyon et quelques autres, pour fournir aux besoins de leur administration, firent acheter du blé dans les campagnes, et le revendaient à perte dans la ville. En même temps elles obtinrent pour payer le frais de cette opération, une addition aux octrois, aux droits que les denrées payaient en entrant aux portes. La disette augmenta, et il arriva de bonnes raisons pour cela : on offrait plus, aux marchands qu'un marché où les denrées se vendaient au-dessous de leur valeur, et on leur faisait payer une amende lorsqu'ils les y apportaient !

Plus une denrée est nécessaire, et moins il convient d'en faire tomber le prix au-dessous de son taux naturel. Un renchérissement accidentel de blé est une circonstance fâcheuse, sans doute, mais qui tient à des causes qu'il n'est pas ordinairement au pouvoir de l'homme d'écarteler. Il ne faut pas qu'à ce malheur il en ajoute un autre ; et fasse de mauvaises lois parce qu'il en a eu une mauvaise session. (Ceci s'applique à la législation Canadienne de 1843.)

Je ne dirai rien du sujet des primes d'importation. La plus belle des primes est le haut prix qu'on offre pour les blés et pour les farines dans les pays où il y a disette. Si cette prime de 200 ou 300 pour cent ne suffit pas pour en amener, je ne pense pas qu'aucun gouvernement puisse en offrir qui soient capables de tenter les importateurs. Les peuples seraient peu exposés aux disettes s'ils étaient plus de variétés dans leurs mets. Lorsqu'un seul produit fait le fond de la nourriture de tout un peuple, il est misérable au moment que ce produit vient à manquer. C'est ce qui arrive quand le blé devient rare en France, le riz dans l'Indostan, la pomme de terre en Irlande. Lorsque plusieurs substances jouent un rôle dans les aliments, comme les viandes de boucherie, les animaux de basse-cour, les racines, les légumes, les fruits, les poissons, la subsistance est plus assurée, parce qu'il est difficile que toutes ces denrées manquent à la fois.

Les disettes seraient plus rares si l'on étendait et perfectionnait l'art de conserver, sans beaucoup de frais, les aliments qui abondent dans certaines saisons et dans certains lieux, comme les poissons ; ce qui s'en trouve de trop dans ces occasions et se gaspille, servirait dans celles où l'on en manque. Une très grande liberté dans les relations maritimes des nations procurerait, sans beaucoup de frais, à celles qui occupent de hautes latitudes, tempêtes, les fruits que la nature accorde avec tant de profusion à la zone torride.

Ici se présente la question des céréales en Angleterre. Question débattue depuis tant d'années, qui agit si profondément la Grande-Bretagne en ce moment, et qui sensible touché à sa crise. Notre auteur expose, et prouve succinctement, les raisons d'un côté de part et d'autre. Et ses vues s'éminent trop incertaines et vacillantes, pour nous y arrêter. Résumons nous-même la controverse en deux mots. Disons que les intérêts du Particulier, propriétaire du sol, la prient à exclure les blés étrangers pour se donner le monopole des approvisionnements de la nation. Et que les autres classes, les commerçans, manufacturiers, artisans, etc., composent l'immense majorité de la nation, ont intérêt de diminuer, au moyen de la libre entrée et concurrence des produits étrangers, le prix de toutes les denrées qu'ils consomment. De ces intérêts opposés, lesquels doivent prévaloir ? Ceux de quelques centaines de citoyens, ou ceux de mille ne ? La justice et le sens commun n'hésitent pas dans leur réponse. Et dans ce siècle éclairé, le dénouement ne peut se faire attendre longtemps.

Montréal, 27 Janvier, 1846.

PARTIE RELIGIEUSE.

On éprouvera une faible joie en apprenant le retour aux doctrines catholiques d'une dame calviniste, née à Genève, et dont l'âge et la position sociale semble donner un plus haut degré d'intérêt à l'exemple qu'elle vient d'offrir à ses co-religionnaires. Mère de famille, elle avait vu ravir à sa tendresse un fils élevé dans la religion catholique, et dont la mort édifiante avait fait sur elle une profonde et salutaire impression. Depuis assez longtemps, la retraite et l'étude des vérités catholiques consolidaient cette âme débouloé, qui est venue au sein de la vérité chercher de douces et pieuses consolations.

C'est le 30 décembre qu'en présence d'une assemblée choisie, à ou lieu, dans la chapelle des religieuses de la Visitation, à Toulouse, l'abjuration de cette estimable dame, entre les mains de M. l'abbé Robert, désigné par Mgr d'Astros, pour recevoir la profession de foi de la nonphyte, et l'admettre au banquet sacré.

La pieuse sollicitude avec laquelle nos évêques ont répondu à l'appel de Mgr Wiseman a produit en Angleterre le plus admirable effet. D'un côté, les anglicans tremblent des prières qui de toutes les parties de la France s'élevaient vers le ciel ; de l'autre, les catholiques anglais, dans l'exaltation de leur joie, remerciaient la France et redoublaient de zèle.

« Mon principal objet, dit l'honorable abbé G. Spencer, en écrivant à un journal, c'est d'inviter tous les catholiques à redoubler d'ardeur dans la prière, en voyant l'exemple que donnent nos bons et zélés frères de France. »

La pieux abbé Spencer a engagé tous les

La routine, toute-puissante sur les esprits médiocres, qui forment le grand nombre, surtout dans les basses classes, rend fort difficile l'introduction de nouveaux usages. Quelle difficulté n'a-t-on pas eu, en certains endroits, à introduire les pommes de terre ! Et la machine qui les détruit aujourd'hui, n'est-elle pas due peut-être à la routine de les planter toujours sans jamais les renouveler de grains ? Il est reconnu que cette routine a fait, depuis plusieurs années, dégénérer pourquoi ne faudrait-elle pas par là détruire tout-à-fait ?

(1) Jacqueline Pascal (1845), page 20.

prêtre d'Angleterre à offrir une des messes du Noël pour la conversion de l'Angleterre, afin d'entrer en communion de prières avec les membres du clergé français qui ont dû appliquer à cet effet la messe de l'aurore, à la solennité de la naissance du sauveur. Ces prières sont bénites de Dieu; car on écrit que, le jour même de Noël, il y a eu des conversions très nombreuses dans les chapelles catholiques des divers districts.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

M. l'abbé Lacordaire.

Après avoir rapidement résumé sa dernière conférence, où il a démontré que la base fondamentale de la société est la propriété et exposé la révolution opérée à cet égard par le christianisme, M. l'abbé Lacordaire a montré aujourd'hui la famille comme étant une autre base de la société humaine.

La société humaine, a-t-il dit, est un composé de familles régulières, de sociétés privées; ces sociétés privées sont des sociétés de travail, de richesse et d'affection, enchaînées, avec leur contingent de force, dans une société plus vaste, à laquelle elles demandent la prospérité, l'indépendance et la gloire.

La société de la famille se compose du père, de la mère et de l'enfant.

Selon la tradition consignée dans les saintes Écritures, Dieu ayant conçu l'homme, l'ayant formé en artiste savant, le regarda et trouva qu'il était seul, ce qu'il ne jugea pas bon; il lui envoya alors un sommeil mystérieux, toucha son cœur, et en tira un être nouveau; il écarta ensuite notre premier père et lui montra sa compagne.

Dans cette création apparaît toute la constitution de la famille, l'union indissoluble. De cette union en deux personnes naît la dignité, puisque la femme est tirée de l'homme et qu'elle ne sont qu'une même chair; l'union, en outre, rentra la d'où elle sortait. Lorsque, quittant la tradition, nous cherchons les rapports de l'homme et de la femme, nous n'en trouvons pas d'autres que ceux de la Bible. Ces rapports sont dans l'affection; et on est l'affection là est la communication de la dignité; *amicitia vel pures inventi, vel facti*, dit un ancien. Cette affection doit être universelle, et ceux-là mêmes qui se sont soumis à l'innocente chasteté du sacerdoce ont une mère, une sœur, et ne sont pas privés de l'amour qui les unit à l'humanité.

Quand, sortant du cœur et de la Bible, nous entrons dans l'histoire, y a-t-il dans les rapports de l'homme et de la femme dignité, unité, indissolubilité? Non; l'homme accumule, contre la femme, dureté sur dureté; il la fait captive; il lui meurtrit les pieds dès l'enfance pour la rendre incapable de marcher et porter son cœur où elle voudrait; il la condamne à l'ignorance, la déshérité, la rend incapable de tester, d'exercer une tutelle sur ses enfants; enfin, dans certaines régions, on la contraint à suivre le cadavre de son époux et à se jeter derrière lui dans la tombe. Quels affronts! quelle sanglante législation! Ici, c'est la répudiation et le divorce; les satyriques du peuple romain nous ont laissé voir dans leurs écrits l'esclave allant chasser la matrone, lui disant que ses lèvres n'avaient plus droit au baiser de l'époux. Là, ce sont des troupeaux de femmes qui gisent dans des cercueils où elles sont devenues la proie d'un moment. Voilà la femme dans l'histoire!

Quand l'Évangile vint la relever, Dieu permit que le peuple musulman vit la dignité dont nous avons entouré nos mères, nos sœurs et nos filles; mais pour se venger de l'Évangile, le musulman a jeté sa femme, ses femmes plutôt, dans une prison d'ignorance et d'incapacité. Voilà ce qu'a fait l'homme en dehors de l'Évangile. Et jusque parmi nous, à mesure que les eaux évangéliques baissent, on entend monter le cri sourd du divorce; dans certaines contrées voisines, on a déjà enlevé à la femme, par cette loi impie, l'enfant qu'elle a conçu, qu'elle a porté et nourri, ce que la grossesse ne permettait pas, au milieu de ses forêts profondes.

Comment traiter ainsi la compagne que vous avez choisie, celle qui vous a donné des jours heureux, des enfants, des sœurs et des frères? C'est que nous sommes nés par trois côtés; l'égoïsme de la jalousie; nous aimons, mais nous sommes si peu de chose pour être aimés! Les années s'écoulent, un moment vient, et nous nous défions de nous; nous trahissons d'être indignes d'affection, nous avons raison; et cependant nous voulons nous rattacher par la servitude ce qui nous manquerait par la liberté. Nous sommes guidés par l'égoïsme de la lassitude. Autant on a été heureux, autant on devient à plaindre, et l'on veut rompre la chaîne si douce autrefois et que l'on ne peut plus supporter. Nous sommes, en outre, animés par l'égoïsme de la simultanéité; nous avons non seulement besoin de la nouveauté; mais nous cherchons encore à cumuler l'ancien avec le nouveau. Telles sont les trois causes qui ont avili le sort de la femme.

Toutefois, pour aller jusqu'au fond des choses, il faut dire que, s'il en est ainsi, c'est que nous n'avons pas l'amour. C'est la passion qui nous conduit, mais non l'acte d'un homme sûr de ses actions et de la continuité; c'est l'effervescence des sens qui commence avec le jour et finit avec la nuit. N'oublions donc pas que l'amour est un devoir; c'est une vertu.

Quo de fois nous avons assisté à cette belle cérémonie des noces! Les époux s'avancent heureux, se promettant un amour éternel. Au bout de quelque temps, les joies cessent. Vous demandez à votre ami pourquoi le foyer est

moins heureux; c'est que la foi était jurée par la passion et non par la vertu.

La ruine s'est faite; voyons maintenant ce qu'a fait l'Évangile pour ressusciter la dignité, l'unité et l'indissolubilité du mariage.

Il n'a d'abord rendu à la femme sa liberté. Grâce à lui, la femme n'est plus captive. Il lui a rendu l'instruction, ses droit de famille, la tutelle de ses enfants et tous les honneurs qui ne sont pas étrangers à la politique; plusieurs femmes ont été élevées à la royauté, et plus d'une a porté un nom glorieux.

L'Évangile a créé pour elle trois ministères: celui du respect; il fallait sur la terre une portion de l'humanité qui nous rappelât ce que nous nous devons les uns aux autres. Ce jeune homme usé de débauche, qu'aucune loi ne retient, en présence de la femme humaine, comprend par un regard, par un cil mu de certaine façon, il sent qu'il y a une puissance qui le dit déshonoré, qui le pulvérise.

La femme chrétienne maintient dans la société ce respect qu'on ne trouve pas chez les barbares. Quand l'homme ne sait plus trembler, c'est que l'Évangile baisse et que l'homme est barbare.

Le second ministère créé pour la femme, c'est celui de l'éducation. A qui remettra-t-on l'homme naissant, pour lui inspirer une âme bonne? Quelle main assez délicate, assez tendre pour apaiser cette hête fauve qui vient de naître? Quelle voix assez douce pour lui parler à mesure qu'elle croît et que ses yeux s'ouvrent? Jadis c'était Dieu qui parlait à l'homme; aujourd'hui, le prodige se déroule sous la main maternelle.

Quand la liberté nous tente et que nous croyons devenir des hommes, il est une puissance qui nous retient encore, qui nous pètit encore; c'est celle de la femme; nouveau témoignage en faveur du christianisme, car il n'en était point ainsi chez les Romains, quand le jeune homme avait une fois évêché la robe virile.

Ce n'est pas tout; l'homme en qui l'humanité finit avec les honneurs et la puissance, fut-il prince, en rentrant dans son palais, trouvera encore une parole dévouée. Cette parole ne viendra pas des courtisans; ce sera celle de la femme chrétienne. La femme chrétienne essuie les larmes de l'ambitieux tombé; elle console, elle ne vitille ce fugitif des honneurs qui croit tout fini pour lui.

Quand nous vieillissons, son ministère n'est pas achevé. Il se reproduit sous une nouvelle forme. Quel homme à cinquante ans qui n'a pas connu Dieu, en voyant sa fille s'agenouiller et prier, n'apprend de son enfant ce que lui ont appris ni sa femme ni sa mère!

Le troisième ministère de la femme c'est celui de la charité. C'est à la femme qu'ont été confiés non seulement les fils et l'époux, mais encore toutes les misères de l'humanité, toutes ses douleurs. Pour tout dire en un mot il existe entre le monde païen et le monde chrétien la différence qu'il y a entre Vénus et la sœur de Saint-Vincent-de-Paul.

Il fallait en outre assurer l'indissolubilité du mariage. Les souverains pontifes la soutiennent presque à toutes les époques; ils proclament partout la dignité de la femme chrétienne. Je pourrais, avec l'histoire, vous raconter ce que des princes ont fait contre elle et ce que les papes ont entrepris en sa faveur; je pourrais vous montrer ce que vous auriez été, la femme une fois immolée; vous n'avez pas compris, vous avez dit qu'en frappant les princes nous outragions le pouvoir; nous avons laissé dire et nous avons fait respecter vos mères, et vous, nous vous avons rendus libres.

Quant à l'unité, quel est l'Européen qui en ait songé à la honte de la polygamie! On n'y a point pensé; la barrière était si forte que nous n'avons pas eu de combat à livrer. Mais comment détruire la simultanéité! L'heure s'avancant, l'orateur a glissé rapidement sur ce point; après avoir fait une vive et touchante peinture du bonheur de la famille chrétienne, il a résumé ses deux dernières conférences, en disant qu'il y a trois faiblesses dans le monde; le pauvre, le sexe et l'enfant, auxquels l'Église tend la main, et que Dieu protège ainsi que la vierge Marie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALGERIE.

Il nous arrive d'Afrique des nouvelles d'une extrême gravité. En voici le résumé succinct: Le bruit de l'apparition de l'émir à quelque distance de Milianah est confirmé. Abd-el-Kader est tombé comme la foudre au milieu de la tribu de Beni Zoug-Zoug, insurgant les populations sur son passage, et incendiant les gourbis des Arabes restés fidèles à la France. Notre ennemi n'est donc plus séparé de la plaine de la Mitidja que par une distance de vingt à vingt-cinq lieues. Or, la Mitidja, c'est en quelquesorte, Alger même.

Voilà, le résultat politique du combat tout récent qui a fourni à M. le maréchal Bugeaud l'occasion de se mesurer enfin avec l'émir. Tandis que le chef de l'armée française poursuit le vaincu à l'ouest du champ de bataille et cherche à lui fermer la retraite vers le désert, l'impétueux marabout, enchaîné bien que son adversaire est trop alléché pour pouvoir le joindre, marche droit au nord et arrive en pleine province d'Alger, sous le feu de nos garnisons, en face de nos colonnes de réserve.

Il est difficile de prévoir les événements qui suivront indubitablement cette nuclieuse provocation; car Abd-el-Kader ne s'est pas aventuré si loin sans s'être assuré quelques chances de succès.

Nous apprenons en effet, que la colonne commandée par M. Bugeaud en personne, est dans la situation la plus déplorable. Les marches forcées, les pluies, le mauvais état des chemins et les privations, ont mis hors de combat un très-

grand nombre d'hommes, officiers et soldats. Quant à la cavalerie, on peut dire qu'elle n'existe plus. Les chevaux ont presque tous succombé à la faim et à la fatigue; si bien que le maréchal a été obligé de donner au général Lamoricière l'ordre de lui envoyer en grande hâte toute sa cavalerie. Ce général, qui occupait Frenda, poste important dans les circonstances présentes, a été contraint, pour obéir aux ordres de son supérieur, de remplacer ses escadrons par ceux du général Korte, lequel, afin de ne pas laisser sans défense la frontière méridionale du côté du Daïr et de Saïda, s'est fait remplacer par le colonel Walsin d'Estérahazy, qui opérera dans le nord.

Ce n'est pas tout, la veille du combat de Tenda, M. Bugeaud n'avait plus que pour vingt-quatre heures de vivres, et il en avait demandé au général Lamoricière. Celui-ci, grâce à sa politique prudente et humaine, a si bien rétabli la sécurité dans la subdivision de Mascara, qu'il a pu recevoir immédiatement un fort convoi d'approvisionnements, dont le général en chef a eu sa part. Mais ce n'était là qu'une bien faible ressource, et la colonne aux ordres du maréchal était alors à une grande distance des villes où elle pouvait se ravitailler complètement.

Les cinq cents chevaux que le général Lamoricière a envoyés à M. Bugeaud arriveront-ils sains et saufs sur le théâtre de la nouvelle insurrection? C'est malheureusement fort douteux, vu le manque de vivres et les marches forcées auxquelles cette poignée de cavaliers va se trouver obligée. Dans la subdivision de Milianah, il n'y a guère que de l'infanterie. Le général Comman, qui se trouvait sur l'ouest-Rouina, n'a point de cavalerie; le général Marey, cantonné dans les environs de Boghar, est trop loin pour pouvoir prêter un concours efficace. Il faudra donc avoir recours au régiment qui vient, par bonheur, d'arriver à Alger; c'est une ressource extrême; mais elle sera assurément mise à profit par M. Bugeaud, qui, nous écrivait-on, s'efforce à rassembler tous les chevaux et tous les mulets qui se trouvent sur le passage de son corps d'armée.

RUSSIE.

Le Times continue de publier des renseignements peu favorables sur la situation des Russes dans le Caucase. On lui écrit de Trébisonde, le 11 décembre:

« Nous avons des nouvelles du Caucase jusqu'à la date du 30 novembre. Le prince Woronzow avait demandé au gouvernement un renfort de 15,000 hommes. Il n'en est arrivé que 8,000 à Stavropol. Ces 8,000 hommes ne pourront combler les lacunes que les maladies et la campagne malheureuse de l'année dernière ont laissées dans l'armée russe. On sait que le ministre de la guerre Tschernitcheff déteste le prince Woronzow, et fait tout ce qu'il peut pour lui nuire. Pour justifier le refus des 15,000 hommes que le prince Woronzow avait demandés, le ministre a allégué la réduction d'un tiers du nombre des recrues ordonnées par l'empereur pour l'année 1846, à raison de la détresse des paysans, occasionnée par la disette et la maladie des pommes de terre.

« Suivant toutes les apparences, l'année s'écoulera sans que les Russes entreprennent une campagne sérieuse contre les Circassiens. Schamyl a fixé sa résidence dans le village fortifié de Vesen, au milieu des immenses forêts du district de Tschekens, dans la grande Tschetchénia, à l'est de la vallée de l'Arguz. Cette position est plus forte que celle de Dargo.

EGYPTE.

Les affaires sont entièrement suspendues, les notabilités politiques et commerciales ont quitté la ville pour se rendre au Caire, afin d'assister au mariage de la fille du vice-roi. Les nouvelles qui nous arrivent du Caire annoncent que les dépenses de toutes ces fêtes atteindront le chiffre fabuleux de 100,000 bourses, ce qui équivaut à 17,000,000 de francs.

— On écrit de Roanne 7 janvier:

Une rencontre a eu lieu entre M. de Méffray et M. de Bussol, dans le parc du château de M. le comte de Vongy, maître de la commune de ce nom et l'un des témoins. Le duel n'a eu lieu ni sabre, et après une lutte de quelques minutes, M. de Bussol a reçu un coup qui, dit-on, lui a presque enlevé le poignet droit. Cette affaire d'homme entre deux notabilités légitimistes est l'objet de tous les entretiens dans les salons aristocratiques des départements de la Loire, de l'Isère et de Saône-et-Loire.

« Une information a été commencée par M. le procureur du roi de Roanne, tant contre MM. de Méffray et de Bussol que contre M. le comte de Vongy et M. Sexada, officier de l'armée de Don Carlos, réfugié en France, qui leur ont servi de témoins.

— M. C..., raconte l'Ordre de Limoges, revenait l'autre jour de voyage. A quelque distance de la ville, il est accosté par trois individus qui lui ferment le passage en lui disant: « M. C..., il nous faut de l'argent, nous en avons besoin; ainsi exécutez-vous de bonne grâce, sinon nous emploierons la violence. » M. C... ne prenait pas d'abord la chose au sérieux; mais les voyant si résolus, il parvint, il se palpe et dit qu'il n'a pas d'argent. Les trois bandits insistent, et comme ils font mine de fouiller et peut être de dépouiller M. C... force est à ce dernier de remettre une cinquantaine de francs qu'il se trouvait avoir sur lui. Nos trois compères remercient fort poliment et ajoutent: « Ce n'est pas tout, M. C..., vous pourriez être arrêté d'ici à la ville, et comme vous n'avez plus rien, on pourrait vous maltraiter; nous allons donc vous accompagner jusqu'à votre logis. » M. C..., refuse d'abord; mais se ravissant, il accepte cette offre si courtoise et marche à côté d'eux. Ces obligés voleurs ne l'avaient pas trompé. Avant d'arriver à Limoges quelques autres individus débouchent tout-à-coup sur la route, pour lui barrer encore le che-

min, lorsque le chef de l'escorte leur cria en patois: « Reprenez-vous, M. C..., n'a plus rien. » Il fut ainsi fait.

FAITS CURIEUX.

\*. POPULATION RUSSE.—On évalue à 60 millions d'âmes la population de la Russie, dans les trois parties du monde (Europe, Asie et Amérique), 54 millions appartiennent à la partie européenne, sur une surface de 70,117 milles carrés. Dans la Russie d'Asie, il a été jusqu'à ce moment impossible de déterminer d'une manière précise le rapport qui existe entre la population et le territoire.

\*. AVIS GROTESQUE.—L'avis suivant a été placardé à la porte de l'église d'une commune du département du Rhône. Il importe de reproduire, avec une scrupuleuse exactitude, la teneur de ce précieux document, qui offrira un égal attrait aux estropiés et aux amateurs de la belle littérature: « Ici On Re mes toutes sortes de dis Location en torse foulure et tout e fort qui pourre arriver dans l'interieur du cor humen Che Monsieur girou tout Les jeudi.

\*. EFFET DU TONNERRE.—Il y a quelque temps, le tonnerre est tombé, à Prêt (Côte-du-Nord), sur la propriété de Bugnezec, et soudain quinze maisons converties en chaume ont vu leurs toitures enlevées, sans qu'aucune flamme ait été aperçue. Les matières combustibles ont été seulement carbonisées avec dégagement de fumée.

(Gazette des Tribunaux.)

\*. STATUES MUNICIPALES.—Douze statues allégoriques des arts, de l'industrie, des sciences et du commerce viennent encore d'être placées sur la balustrade du couronnement de l'Hôtel-de-Ville de Paris, du côté de la rue de la Tixeraderie; en ce moment, trois façades de l'édifice ont reçu ce genre de décoration, savoir: celle du midi, celle du levant et celle du nord. Quand le palais sera terminé, il contiendra à peu près 500 statues, bustes et médaillons allégoriques figurant d'illustres personnages.

\*. CHEMINS DE FER ANGLAIS.—Le nombre des projets de chemins de fer déposés au ministère du commerce (board of trade) à Londres, s'élève à 758.

\*. PARURES.—On évalue à quinze millions de francs le prix de toutes les admirables parures en diamants qui sont en ce moment exposées dans les montres des joailliers du Palais Royal et des boulevards de Paris.

\*. JOUER SUR LA TAMISE.—Les luttes de vitesse des embarcations produisent en Angleterre une excitation semblable à celle des courses de chevaux. Il existe sur la Tamise un grand nombre de bateliers qui n'ont d'autre profession que celle de joûter. Récemment un défi avait été porté par un des plus célèbres champions des courses de la Tamise à un batelier non moins renommé de la rivière de Tyne. L'enjeu était de 100 liv. sterl. (2,500 fr.). Au jour fixé, la course attira une foule immense, les deux rivaux, nommé Clarper et Pollock, entrèrent en lice et luttèrent avec une habileté sans égale. La course fut pleine d'incidents et d'émotions. Enfin, le champion de la Tamise, Pollock, perdit et se retira après avoir donné une poignée de mains à son heureux rival. Les paris engagés dans cette circonstance sont évalués à plus de 4,000 liv. st. (200,000 fr.). Un seul était de 600 liv. sterl.

\*. JARDIN DES PLANTES DE PARIS.—Voici l'état des grands travaux qui restent à exécuter au Muséum d'histoire naturelle et au Jardin des Plantes, et pour lesquels des crédits seront demandés aux chambres: L'achèvement des serres chaudes, l'agrandissement et l'aéragé des galeries de zoologie. Les ouvrages pour la ménagerie sont: la pose des grilles servant à cerner les parcs, l'appropriation d'un nouveau parc destiné aux lions, la construction d'un local où seront logés les petits carnassiers, celle du bâtiment destiné aux mammifères amphibies et aux reptiles, les cases des loups, de nouvelles fosses larges et bien distribuées pour les sangliers, et un grand réservoir ou bassin pour les cygnes. On apportera, outre cela, des modifications et des changements au local grillé de l'oisellerie. On établira des trottoirs le long du mur qui se trouve entre le quai et la rue Cuvier, côté ouest du jardin.

\*. ON NE FUME PAS... AU THEATRE.—Un arrêté du corregidor de Madrid vient de défendre de fumer dans les corridors des théâtres. Il y aura dans chaque théâtre un foyer pour les fumeurs, à distance de la salle. Si l'édifice ne permet pas d'assigner un local spécial aux fumeurs on ne pourra fumer que dans la rue. Cet arrêté est précédé d'un exposé de motifs où il est dit que l'habitude qui s'est introduite de fumer dans les théâtres a donné lieu à de nombreuses plaintes: il cite la nécessité de renouveler les dispositions en vigueur pour le bon ordre et la régularité qui doivent être observés dans ces lieux, où l'urbanité et les principes d'une éducation régulière exigent un certain décorum et même le sacrifice d'une habitude qui, bien que généralement reçue dans la société, n'est pas tolérable, lorsqu'elle blesse notablement des personnes non accoutumées à la souffrir.

— On écrit de Marseille: « Les endeux destinés par l'empereur du Maroc au roi des français, sont arrivés, le 25 décembre, dans cette ville. On a remarqué surtout huit chevaux de belle encolure, de forme vive et gracieuses, encapuchonnés et couverts de laine, et marchant à quinze pas l'un de l'autre, conduits à la main chacun par

un chasseur. Ils étaient précédés de deux charettes, dont l'une contenait sur le devant une lionne du Sahara marocain, forte de taille et méchante de caractère; sur le derrière, une autruche et deux gazelles dans une cage rembourrée, et à l'abri des rigueurs de la saison. Sur la seconde charrette, étaient encore une autruche, une antilope, et un mouton, différent du mouton de la Corse et de la Sardaigne. Ces animaux ne mettront pas moins de vingt-cinq à trente jours pour arriver à Paris.

—Le gouvernement danois vient d'envoyer une frégate dans l'Océan indien pour explorer l'archipel de Nicobar, et y fonder un comptoir et une sorte de colonie qui serait peuplée de Chinois, vu la difficulté pour les Européens de s'y acclimater.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 3 MARS, 1846.

Histoire de la Semaine.

Les élections municipales qui devaient se faire sous l'influence de la modération, de la justice, et avec une expérience chimiquement acquise, pour le bien de la majorité des citoyens de cette grande ville, se sont faites hier (lundi) d'une manière honteuse et déshonorante pour le caractère de Montréal.

Le système d'intrigues et de violences implanté par lord Sydenham dans cette colonie, et cultivé par le gouvernement et les administrations locales, avec tant de soins d'attention, et de sollicitude, porte ses fruits. Du domaine de la politique, il s'est étendu dans toutes les relations de la société, et jusque dans les plus communes transactions de la vie.

Il a si bien pris même parmi nous, qu'à l'heure qu'il est, nous sommes à la merci d'une bande de brigands organisée dans le seul but, d'entraver toutes les affaires publiques, toutes espèces d'élections et de procédures en plein air.

Il nous semble que ces messieurs qui sont si utiles au parti Tory dans les élections, en toute occasion devraient être incorporés et mis sur un pied permanent. Ça contraindrait meilleur marché, que de les laisser chaque fois retourner chez eux, à des distances considérables, et à de grands frais.

Hier matin si vous avez parcouru la ville, vous avez pu voir des bandes d'hommes armés de manches de hache, disciplinés comme des troupes régulières, paradant les rues, on possédait des cris féroces, comme des sauvages; ces bandes entouraient les polls, et à coups de bâton, et même avec des armes à feu empêchaient les électeurs d'approcher et de donner leurs votes.

Nous extrayons de l'Aurore les détails circonstanciés de cette journée qui rappelle les scènes du printemps dernier et de 1844:

« Les électeurs dans les quartiers où il y a eu contestation, à l'exception de celui du St. Antoine, n'ont pas seulement été défranchisés, mais horriblement maltraités. Le Dr. Nelson seul, vers 2 1/2 heures avait déjà pansé 5 personnes, l'une d'elles avait reçu un coup de feu dans la main droite, qu'elle avait percée de deux balles. Plusieurs autres chirurgiens ont, sans doute aussi, eu leur part d'ouvrage dans cette journée déplorable. La force militaire s'est transportée aux polls des Quartiers St. Laurent et St. Jacques, où se sont élevés les rixes les plus violentes. A son approche il est vrai, la paix s'est rétablie, mais la liberté d'aller voter n'a pas été rendue aux électeurs, le poll n'a pas été débarrassé des furets-à-bras qu'on y avait amenés. Nous ne pouvons en faire un crime aux militaires; nous savons trop bien que leur devoir est d'obéir aux ordres des magistrats, mais la police à nos yeux n'est pas si innocente de tout reproche. Des hommes qu'on paie pour maintenir l'ordre, doivent-ils laisser des ASSOMMEURS à l'embouchure de toutes les avenues qui conduisent au poll, armés tous et chacun de gourdins, pour le moins aussi dangereux que des armes à feu?... C'est ce que nous avons vu de nos yeux au Quartier St. Laurent, où M. Ferrier tout à la fois Maire et Candidat se tenait à cheval pour commander la force. A deux pas de lui se tenaient les assommeurs en question; rien de plus scandaleux que cette conduite. Ceux qui redoutent si fort l'opinion publique que de se servir de pareils moyens devraient rougir de se présenter aux suffrages; mais nous perdons de vue que ces individus ne savent pas rougir. Au Quartier St. Jacques, c'était autre tactique. Les avenues du poll se trouvaient libres jusqu'à la porte qui était obstruée par les Bullies de M. Gorrie; rames de gens sans aveu, sans aucun droit de vote, qui se pressant tous les uns sur les autres fermaient absolument l'entrée aux paisibles voteurs. Dans cet endroit la police s'est emparée de tous les électeurs, mais là se sont bornés ses soins. Plusieurs voteurs ont sollicité le Col. Ermingter de leur faire ouvrir l'entrée, mais sa réponse que nous avons entendu à toujours été « I have no power for that. » On l'a supplié de faire faire une haie par la police, il s'est borné à répondre qu'il l'essayerait en vain depuis le matin. Cependant rien n'était plus facile que de le faire faire avec son cheval.

« La police devient inutile, parfaitement inutile, par une pareille conduite. Les barrières dont on s'est tant plaint dans la dernière élection politique sont en réalité le seul moyen efficace pour réussir à établir la liberté des votes. On éviterait par là la plus grande partie des violences dont on est maintenant témoin, et cela montrait les officiers-rapporteurs dans l'impossibilité de se rendre coupables du partialité aussi flagrante qu'on en voit quelquefois.

L'officier-rapporteur du quartier St. Jacques, qui voyait à la porte de son poll, cette foule hurlante qui trépanait de joie chaque fois qu'elle repoussait un électeur opposé, n'aurait-il pas dû faire une haie, soit de la police, soit des militaires qu'il avait à sa disposition pour mettre en sûreté les électeurs qui se présentaient; pour les mettre en sûreté, disons-nous? bien plus, pour leur don-

ner la main à l'heure de voter. Les barrières dont on s'est tant plaint dans la dernière élection politique sont en réalité le seul moyen efficace pour réussir à établir la liberté des votes. On éviterait par là la plus grande partie des violences dont on est maintenant témoin, et cela montrait les officiers-rapporteurs dans l'impossibilité de se rendre coupables du partialité aussi flagrante qu'on en voit quelquefois.

L'officier-rapporteur du quartier St. Jacques, qui voyait à la porte de son poll, cette foule hurlante qui trépanait de joie chaque fois qu'elle repoussait un électeur opposé, n'aurait-il pas dû faire une haie, soit de la police, soit des militaires qu'il avait à sa disposition pour mettre en sûreté les électeurs qui se présentaient; pour les mettre en sûreté, disons-nous? bien plus, pour leur don-

ner la faculté d'aller voter, faculté qu'ils n'avaient nullement, et qu'il n'ont presque pas eue de la journée.

P. S. On nous dit que le Dr. Nelson, à 5 heures, avait passé 13 personnes, que M. Kingsford du Times, s'est fait assommer par des irlandais de son parti même.

TABLEAU DES ÉLECTIONS.

Quartier du Centre.—Place du poll, maison des pompes, Petite rue St. Jacques, Officier Rapporteur, conseiller Joloin, candidat, M. Jolu Glenen, élu par acclamation.

Quartier Ouest.—Place du poll, au Tattersall, Rapporteur, conseiller, candidat, M. J. D. Gibb, élu.

Quartier St. Anne.—Place du poll, à la maison des pompes, place Chaboulez, Rapporteur l'échevin Lunn, candidats, MM. J. Tully et C. Dorwin, élus par acclamation.

Quartier St. Antoine.—Place du poll, au coin des rues DesRivières et St. Antoine, Rapporteur, l'échevin Holmes, candidats MM. J. E. Mills, Joseph Bourret, et John McDonell.—Les deux premiers ont été proclamés dument élus.

Quartier St. Laurent.—Place du poll, maison des pompes rue Lagauchetière, Rapporteur, conseiller Stuart, candidats, MM. James Ferrier, A. LaRoque, et John Kelly.

Quartier St. Louis.—Place du poll, maison des pompes rue des Allouards, Rapporteur, l'échevin Jourret, candidats MM. Dr. Beaubien et J. Wand, élus par acclamation.

Quartier St. Jacques.—Place du poll, maison des pompes rue St. Marie, Rapporteur, conseiller Footner, candidats MM. Joseph Grenier, Joseph Hogue, D. Gorrie J. Connoly,—élus les deux derniers.

Quartier Ste. Marie.—Place du Poll, à l'ancienne station de police rue St. Marie, Rapporteur, conseiller Lyman, candidats MM. Symes, Dufresne, élus par acclamation.

Nos dernières dates de Washington vont jusqu'au 23. L'impression faite par les nouvelles d'Europe dans la capitale et dans les principales villes de l'Union américaine, est tout à fait favorable à la paix. La presse est unanime à proclamer les bienfaits du nouveau tarif de sir Robert Peel; les intérêts agricoles surtout profitent des changements introduits dans les droits; les producteurs de grains et les marchands de provisions de l'Ouest, les producteurs de riz de la Caroline du Sud, et encore les manufacturiers d'horloges du Connecticut, tout le monde enfin, appartenant à la production et à l'industrie ont appris avec joie l'abolition proposée des corn laws.

On disait aux États-Unis que lorsque sir Robert Peel a proposé son nouveau tarif au parlement, il était en possession du tarif qu'a proposé M. Walker au congrès américain.

Si cela est vrai il y a lieu de croire que les relations des deux gouvernements sont meilleures qu'on les représente généralement.

D'après ces changements, les intérêts commerciaux, industriels et agricoles, de l'Angleterre et des États-Unis, disent les journaux de l'Union, sont tellement et si étroitement liés que la guerre est hors de question dans le présent comme dans l'avenir.

Les reproches faits par le premier ministre anglais à M. Packenham ont été l'objet de l'attention des journaux. On sait que M. Packenham a refusé la proposition de M. Buchanan de prendre la 49e degré de latitude, comme la base d'un traité pour terminer antérieurement la question de l'Oregon, et cela sans référer la proposition du secrétaire d'état américain à son gouvernement.

Le blâme jeté par sir Robert Peel sur la conduite du plénipotentiaire, dont il a admiré les talents et l'habileté jusqu'à ce jour et pour lequel il exprime encore la plus haute estime, est selon le New-York Herald, un témoignage éclatant de l'opinion que le cabinet anglais a réglé cette affaire au plutôt, et de rétablir entre les deux gouvernements la plus parfaite harmonie.

La plupart des feuilles américaines font un appel à leur gouvernement, afin de rencontrer les bonnes dispositions qui se manifestent en Angleterre dans le parlement, et d'un bout à l'autre du pays; et il y a tout lieu de croire, que cette grande différence internationale aura enfin un dénouement pacifique.

Nous remercions le correspondant de l'Aurore, J. H., de ce qu'il a écrit sur nos publications. De pareilles mentions sont bien honorables pour nous; nous nous efforcerons de nous en rendre digne de plus en plus.

LES DÉBATS DANS LA PROCHAINE SESSION DU PARLEMENT PROVINCIAL.

La session va s'ouvrir, et déjà la presse s'est occupée des moyens à prendre pour mettre sous les yeux du public, ce qui doit se passer dans l'enceinte des chambres législatives.

Quelques journaux annoncent perpétuellement qu'ils ont pris des arrangements afin de donner à leurs lecteurs, non seulement la substance des débats, mais toutes les discussions, tous les procédés, tous les discours, etc., enfin des "Full Reports."

Tout le monde doit reconnaître l'importance qu'il y a que les procédés de la législature soient mis devant le public d'une manière exacte, régulière et fidèle; et la presse doit prendre l'initiative et indiquer le mode le plus capable de remplir un si grand vide dans les affaires du pays, et dans ses documents historiques.

On sait comment jusqu'à aujourd'hui les débats des nos chambres ont été rapportés dans les journaux; on n'y voit qu'un côté des questions soulevées à la législature. On change et altere les discours, les opinions des membres, suivant les intérêts des partis. Tel ministre qui fait un bien pauvre discours sur une question du plus haut intérêt, est représenté, dans les feuilles ministérielles, comme ayant fait une brillante improvisation; et un brave membre de l'opposition qui a vraiment bien parlé sur la même question, n'est pas du tout mentionné, ou bien s'il l'est, c'est comme ayant fait la plus boiteuse tentation d'éloquence qu'il fut possible d'entendre, et ainsi de part et d'autre.

Ce n'est pas là, selon nous, la plus grande objection aux rapports des débats dans les journaux; mais bien l'impossibilité de les donner en entier dans les colonnes d'un journal. Celui qui connaît le volume de matières qui se fabriquent journellement dans les ateliers parlementaires, et surtout dans l'enceinte de la chambre, sous la forme de motions, avis de motions, discours improvisés et non improvisés, répliques, citations, etc., etc., conviendrait avec nous qu'il est hors de question et parfaitement impossible pour nos feuilles actuelles de donner tout cela, sans interrompre et suspendre les matières ordinaires, le fond éditorial, les nouvelles, correspondances, communications, voire même les

annonces; enfin il faudrait consacrer la feuille entière aux débats, et sortir plus d'une fois par jour; ainsi, les promesses des nos confrères de donner des Full Reports, n'est qu'un peu de blague, et l'adresse de nos amis de la campagne, afin d'ajouter quelques abonnés à leurs listes.

Autrefois, dans le Haut-Canada, il y avait des rapporteurs nommés par les chambres, mais l'expérience a prouvé qu'il y avait de l'intrigue employée par les majorités, qui avaient toujours un certain contrôle sur ces rapporteurs.

A la fin de la dernière session, un comité de la chambre prit ce sujet en considération, mais après s'être consulté avec quelque journaliste, il n'y eut rien du fait. Cependant, on a pu connaître combien les membres de la législature sont disposés à encourager tous les moyens qui tendraient à mettre leurs procédés devant le public avec fidélité et exactitude.

Le Pilot dans un de ses derniers numéros, suggère un plan qui nous paraît, non seulement le meilleur, mais le plus praticable, et qui donnerait entière satisfaction. Ce serait la publication d'un journal, exclusivement consacré aux débats parlementaires, un Miroir du Parlement. Ce journal serait publié par quelque maison respectable, par exemple, par les imprimeurs de Sa Majesté; par eux un corps de rapporteurs, anglais et français serait organisé, et tous les procédés et les discours seraient publiés dans les deux langues. Il y a à-peu-près 120 membres dans les deux chambres, 600 copies anglaises et 600 copies françaises seraient distribuées aux membres.

Ensuite la presse anglaise et française, dans le Haut et le Bas-Canada, aurait droit, par un traité avec les éditeurs, à autant de copies que les divers propriétaires de journaux en ont besoin, et ceux du Haut-Canada pourraient prendre des arrangements afin que leurs abonnés reussent directement de Montréal, les copies du Miroir du Parlement. La presse obtiendrait ces copies à bas prix, quelque chose seulement au dessus du prix d'impression, de tirage et du papier.

De cette manière le public pourrait avoir à bas prix, tous les débats et procédés de la législature avec les nouvelles ordinaires, et les commentaires des journaux sur ces procédés. Bien entendu que les éditeurs ne pourraient disposer d'autres qu'aux membres et aux journaux, les copies du Miroir du Parlement; autrement la presse ne pourrait en prendre.

Quant au postage, le Greffier de la Chambre d'Assemblée devrait être autorisé à affranchir toutes ces copies qui partiraient de Montréal pour les abonnés des journaux, et cela, avec les copies que la législature prendrait pour ses membres, constituant l'assistance parlementaire donnée à cette entreprise.

Nous n'avons aucun doute que tout le monde approuvera ce plan, et que notre législature sera disposée à concourir à son exécution de toutes les manières.

Nous invitons tous nos confrères à s'occuper de ce sujet important aux approches de la session, afin qu'il devienne l'objet de l'attention immédiate de nos législateurs.

En attendant que ce plan soit mis à exécution, nous ne promettons pas à nos abonnés des Full Reports, mais nous leur donnerons la substance des procédés, un mot des partis, de leur position respective, de leurs attitudes, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leurs faits et gestes, de leurs oratoires, enfin les traits les plus saillants de la physionomie parlementaire.

COUP D'ŒIL.

TERME DE MARS, 1846.

La Cour d'Appel du Bas-Canada, a été ouverte, hier matin en cette ville. Tous les juges qui la composent, sont présents; c'est-à-dire, les juges du B. R. de Québec et de Montréal, et les juges résidents des Trois-Rivières et de Sherbrooke.

Ci-suit la liste des causes inscrites pour ce terme, avec les noms des avocats et conseillers; et le district où la cause est originaire:

Table listing court cases with columns for DISTRICT, NOMS DES PARTIES, and AVOCATS.

ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS DE CE DISTRICT, EN CETTE VILLE, LE 14 DU COURANT.

On ne saurait trop approuver et encourager les efforts patriotiques que font un grand nombre des instituteurs de ce district, pour promouvoir les intérêts de l'éducation, et placer leur corps sur un pied respectable.

Le temps est arrivé où tout le monde doit concourir au mouvement intellectuel qui commence; les premiers dans ce mouvement doivent être les

instituteurs et les journalistes, c'est leur mission; nous sommes heureux de voir le zèle des premiers; ils méritent bien de la patrie, ceux qui travaillent à la vigne patriotique.

Nous appelons l'attention sur l'annonce de l'assemblée du 14 courant.

LIVRAISON DE MARS DE L'ALBUM DE LA REVUE CANADIENNE.

La 2de livraison de l'Album pour ce mois paraît au commencement de la semaine prochaine.

N. B.—Les abonnés qui doivent des arrérages pour 1845, voudront bien nous faire parvenir ce qu'ils doivent, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de nos publications. Nous exigeons de tous sans distinction l'accomplissement de nos conditions d'abonnement; ce n'est que justice.

Le tarif médical suivant a été adopté unanimement à une assemblée de la société médico-chirurgicale de Montréal:

Table of medical fees with columns for 1ère classe and 2de classe.

VISITES A LA CAMPAGNE.

Table of campaign visits with columns for location and fee.

OPÉRATIONS.

Table of medical operations with columns for procedure and fee.

(Du Journal de Québec.)

A Messieurs les curés des diocèses de Québec et de Montréal; et, en général à tous les amis de la Société de Tempérance.

Messieurs. La dernière édition du Manuel de Tempérance étant à peu près épuisée, plusieurs personnes bien respectables me demandent d'en publier une seconde.

Mais, plus que jamais convaincu de mon incapacité à rien écrire digne d'être présenté à mon pays, je prends la liberté de m'adresser à chacun de vous, Messieurs, pour me venir en aide.

Si donc vous voulez bien consacrer quelques uns de vos moments, à répondre aux questions suivantes, vous me rendrez un service qui sera tout à l'avantage des bonnes mœurs.

- 1o.—Quel est le nombre des membres de la Société de Tempérance dans votre Paroisse?
2o.—Quel est le nombre d'auberges et autres maisons où l'on vend des boissons fortes?
3o.—Combien de gallons ou tonnes de boissons fortes sont bus, dans votre localité, année commune; et quelle espèce de boisson? Est-ce rum, grosse bière, etc.
4o.—Quel est le prix courant des boissons?
5o.—Quelles sont les objections les plus populaires à l'établissement des sociétés de Tempérance?
6o.—Quelles sont les raisons que vous croyez les plus puissantes pour induire notre peuple à s'enrôler sous les bannières de la société de Tempérance?
7o.—Quels sont les événements les plus funestes qui ont été, chez vous, les suites de l'usage des boissons fortes?
8o.—Quels sont les faits, à votre connaissance, les plus propres à faire comprendre, à ceux qui ne les connaissent pas encore, les heureux effets de la Société de Tempérance?
9o.—Quels sont les changements à faire, à la première édition du Manuel de Tempérance, pour que la seconde atteigne mieux son but, le bonheur de notre peuple et la gloire de Dieu?
Il serait sans doute à désirer que ce nouveau travail fût confié à des mains plus habiles; aussi sera-ce un plaisir, et un vrai bonheur pour moi, de confier les renseignements que j'ai déjà, et ceux que j'aurai par la suite, à celui d'entre vous, Messieurs, qui voudra bien s'en charger. Les réponses devront être affranchies à la poste, si elles me sont envoyées par cette voie. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et dévoué serviteur, C. CHINQUY, Proc. Kanouraska, 23, février 1846.

MM. les éditeurs des différents journaux français et anglais sont priés de vouloir bien publier cette lettre.

La Gazette de Québec et le Morning Courier rapportent, d'après des journaux anglais, qu'on parlait en Angleterre de trois nouveaux régiments qui doivent être envoyés ici au printemps; les mêmes journaux mentionnaient que les forces militaires du Canada doivent être augmentées considérablement. L'on ajoutera 3,500 hommes à la marine royale, 14,000 à la cavalerie et à l'infanterie et 800 à l'artillerie, sans compter 200 sapeurs et mineurs. Mais ces rapports ne sont que des bruits qui n'ont encore aucun fondement.—Minerve.

L'Argus de Kingston dit d'après l'Express d'Hamilton de Mardi dernier, que M. Cayley a été élu sans opposition dans le comté de Huron.—Idem.

—La même feuille dit que le 71e régiment qui est à Kingston doit être augmenté, et que le major Denny en a été nommé lieutenant-colonel.

La marine sera considérablement augmentée sur les lacs et plusieurs steamers en fer doivent être envoyés par pièces d'Angleterre pour être construits ensuite à Kingston.

L'Argus dit aussi que l'opinion générale en Angleterre est que lord Cathcart ne sera gouverneur que temporairement, comme l'a été sir John Colborne.—Idem.

NAISSANCES.

En cette ville, le 27 février, la dame de Austin Cuvillier fils, écr., a mis au monde un fils. En cette ville, hier, la dame d'Adolphe Pelletier, écr., notaire, a mis au monde un fils. En cette ville, le 1er de ce mois, la dame de M. Pierre Rol, fabricant, a mis au monde un fils. A St. Antoine de la Baie du Fevre, le 27 février, la dame de Guillaume Crépau, écr., a mis au monde un fils. C'est son 17me enfant.

M. RIAGES.

A St. Antoine de la Baie du Fevre, le 9 février, par Messire M. Carrier, M. Calisto Gouin, à Dlle Aurélie Crépau, tous deux du même lieu. A Lavallière, le 23 février, par Messire Thérèse, curé de la paroisse, M. Pierre Lacombe, à Dlle Cléopâtre Hélie, tous du même lieu. A Kingston, le 16 février, M. Joseph Bélanger, à Dlle Phébée Barbeau, 2de fille de M. Samuel Barbeau, tous deux de Kingston.

DÉCÈS.

A St. Jude, le 21 de ce mois, Messire Joseph Antoine Ginguet, à l'âge de quarante ans, après une maladie de quelques jours.

M. Ginguet était né en France, près de Nancy; il entra jeune encore dans l'état ecclésiastique. Il y avait quelques années qu'il exerçait les fonctions du ministre sacré lorsqu'il fut invité à passer en Canada par un frère qui lui vint à l'accueil hospitalier qu'il y avait reçu, les mœurs bienveillantes et religieuses de ce pays et lui exposait les services qu'il pouvait rendre à un diocèse aux besoins duquel son clergé peu nombreux ne pouvait suffire. A cette voix M. Ginguet quitta sa patrie, et vint à se fixer sur cette terre du Canada qui onze ans après devait recevoir ses restes. Attaché sincèrement à son pays d'adoption, il se montra un enfant du sol par ses sentiments par l'intérêt et l'affection qu'il témoignait à ses nouveaux compatriotes.

M. Ginguet fut successivement employé au ministère ecclésiastique à Boucherville, à St. Valentin à St. Charles, à St. Anne et à St. Barnabé. Dans ces différentes paroisses il s'acquitta l'estime générale par la douceur de son caractère, par une délicatesse extrême dans ses procédés à l'égard des diverses classes avec lesquelles sa position le mettait en rapport, et par un zèle constant et actif qui se manifestait surtout par son assiduité à la prédication. Doué d'un degré élevé de talent de l'éloquence, il avait une parole élégante, pompeuse et énergique, lorsqu'il déversait les preuves de la religion devant un auditoire éclairé; Claire simple et concisive quand il prêchait la morale chrétienne à son troupeau.

En 1842 M. Ginguet fut appelé à la rédaction des M. Langens Réviseurs. Tout le monde se rappelle la manière brillante dont il conduisit le journal. La religion trouva en lui un défenseur dévoué et habile. Sa plume, pleine de verve, de finesse et de logique rendit d'immenses services au clergé.

Aussi n'est-il rien du corps auquel il appartenait un témoignage bien honorable à sa mémoire. Dix-sept de ses confrères, à la tête desquels se trouvait M. le Vicaire général Demers, se sont fait un devoir d'assister à ses funérailles. En même temps un concours immense des habitants de la paroisse de St. Jude et de celle de St. Barnabé qu'il desservait témoignait de l'affection dont il était l'objet; des démonstrations touchantes ont exprimé d'une manière spéciale le regret qui s'attachait à sa mort de la part de ceux qui avaient éprouvé et apprécié ses services; et des amis aux quels l'avaient liés depuis longtemps les qualités de son esprit et de son cœur, ont mêlé des larmes amères à celles de leurs éplorés qui gémissaient sur une perte inattendue et si douloureuse; leur cœur sera fidèle à son souvenir.

En cette ville le 27 février Marie Octave Antoine fils de M. Narcisse Valois Agé de six semaines. En cette ville, le 30 février, la dame du major Colman, ci-devant du 15e régiment. Depuis longues années cette dame supportait avec patience et résignation de grandes et bien douloureuses infirmités qui ne lui firent cependant jamais rien perdre de la gaieté de son caractère et de la sérénité de son âme.

En cette ville, le 21 février, après une longue maladie apportée avec la résignation d'un vrai chrétien, M. Jédon St. Hilaire, fils de M. St. Hilaire, ci-devant cultivateur de la Longue Pointe, âgé de 17 ans sept mois et 22 jours. Il laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et d'amis qui le regretteront longtemps.

En cette ville, le 1er mars, à l'âge de 5 ans, Marie-Hermine, enfant de M. Jos. Poudreite, marchand. Aux Tanneries, le 28 février, dame Elizabeth Beezer, épouse de M. Germain Rolland, âgée de 30 ans.

A Vercheres, le 27 février, M. Hyacinthe Charbonneau, aubergiste, âgé d'environ 50 ans. Il jouissait à juste titre de l'estime générale.

A Québec, le 17 de février dernier, à l'âge de 18 ans, Dlle Eléonore, fille aînée de M. Pierre Germain. A Québec, lundi dernier, à 5 heures, Julie, âgée de 18 mois, et à 11 heures, Édouard, âgé de 3 ans et 2 mois, tous deux enfants de M. Édouard Turgeon, pilote.

ANNONCES.

L. R. LACOSTE, Notaire Public, Office rue des Fortifications, No. 6.—2 mars.

SOCIÉTÉ.

HISTOIRE NATURELLE.

LE DEU, PAPERMAN, lira un Discours sur les Généralités de l'Histoire Naturelle et sur la manière de l'étudier, dans la salle de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE, MERCREDI le 3 MARS, à huit heures p. m. Le public est invité à assister. Montréal, 3 mars, 1846.

La Banque du Peuple. RAPPORT du montant moyen du Passif et de l'Actif de la Banque du Peuple depuis le 1er Septembre 1845, jusqu'au 1er Mars 1846.

Table showing financial data for Banque du Peuple, including assets and liabilities.

Table of births (NAISSANCES) with columns for date, name, and parents.

Table of marriages (M. RIAGES) with columns for date, names, and officiant.

AVIS AUX INSTITUTEURS. L'ASSOCIATION des Instituteurs du district de Montréal s'assemblera dans la salle de l'INSTITUTEUR CANADIEN, SAMEDI le 14 de MARS. Tous les membres sont priés de s'y trouver. Par ordre J. E. LABONTE, Secrétaire Correspondant. St. Marc, 3 Mars, 1846.

A VENDRE.

De gré à gré, ou à l'enchère sur les lieux, le 20 avril prochain, à midi précis, à des conditions libérales, et avec toutes les garanties de droit. CÉLÈBRE TERRE, agréablement située, à un mille et demi de cette ville, localité et romantique, à la Côte des Neiges, sur un endroit élevé de la Montagne, dépendant de la succession de feu Sr. NICOLAS DURAND DIT DES-MARCHEAIS, en son vivant, cultivateur. Cette Terre contient environ 84 arpents en superficie, ayant 4 arpents du front sur le chemin de Roi; en plaine culture, et d'un sol riche, cultures en bon ordre, comme plantée d'arbres fruitiers n'y ayant pas moins de 1000 Pommes, tels que Grise, Fameux et Callville, Cerisiers, Pruniers, et environ 8 arpents en bois de bout sur la largeur de la terre, de gros bois, Erable et Chêne. Il y a même des Guérisseurs d'Autonne pour ensemencer 8 mtoles de grains. Avec Maison, Grange et autres petits bâtiments devenus construits; possession immédiate. Une partie du prix restera entre les mains de l'acquéreur pour plusieurs années. S'adresser sur les lieux, Ou au notaire susnommé, J. H. JOBIN, N. P. (No. 83, coin de St. Paul et St. Vincent. Montréal, 28 fév. 1846.

A vendre à ce Bureau LA CINQUIÈME LIVRAISON DE LA

REVUE DE LA LEGISLATION ET JURISPRUDENCE.

TABLES DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 5ME LIVRAISON. Fevrier, 1846.

The Statute of Limitations. Les Médecins et Chirurgiens en Canada ont-ils, lorsqu'ils intentent leur action dans l'an, le privilège d'être crus à leur serment, sans autre preuve, quant à la quantité et qualité des visites, remèdes et médicaments. Registration. Jurisdiction du Banc de la Reine. Collection de décisions des Divers Tribunaux du Bas-Canada. IN APPEAL. Stewart, Appt., and Hamel & Dubord, Respds. BANC DE LA REINE.

Er Parle.—Chabot, Req., et Divers Opposants. Nnad, vs. Chateaufort et Verret. Wurtele et al, vs. Montminy, et Gérard et Paquet, Oppla. IN BANKRUPTCY.

A. Z. Lanctot, Bkt., and Macfarlane, Creditor. Pierre Lippé, Banq., et Frs. Parrin et al., Syndics. Auguste Regnier, Débiteur, et C. De Lorimier, Créancier. BANC DU ROI—1832.

Sanguinet vs. Léouyer. Corvan vs. Turgeon. Panet et al. vs. Lorin et al. COÛTS DES COMMISSAIRES. Dr. Amélie Vinet vs. Scipiot vs. Gauvin. PRIX USU 1800.

Tableau des terres pour le District de Montréal, pendant le mois de Mars 1846. Columns: Dénominations, Désignation des landes et de situation, Dates, Heures.

MAISONS A LOUER. A LOUER. Une maison maintenant occupée par l'Honorable PAPINEAU, encoignure des rues Craig et St. Dominique, près de Champ de Mars.

MAISON A LOUER. Une MAISON de deux étages (déjà aménagée) finie, rue Logan, vis-à-vis la Place Albert.

MAISON A LOUER. Une MAISON neuve, en pierres de taille, à deux étages, bâtie sur une Terrasse, rue St. Denis, près de l'Évêché.

MAISON A LOUER. Une MAISON neuve, en pierres de taille, à deux étages, bâtie sur une Terrasse, rue St. Denis, près de l'Évêché.

MAISON A LOUER. Une MAISON neuve, en pierres de taille, à deux étages, bâtie sur une Terrasse, rue St. Denis, près de l'Évêché.

GRANDE LOTTERIE DE GRAVURES.

TOUS DES PRIX. Avis.—En conformité à un désir généralement exprimé, et afin que chaque Souscripteur puisse avoir un prix, les propriétaires ont respectueusement...

Deux cent cinquante prix moindres—valeur \$365.—(voir la liste des prix.) Billets \$4 chaque (et les liste gratis) chez R. et C. CHALMERS.

Sources DE VARENNES.

TIRAGE AU SORT — FAITES ATTENTION. MONSIEUR ANTOINE BRODEUR, offre en vente au moyen d'un Tirage au Sort 72 LOTS DE TERRE.

Le Soussigné donne par le présent avis, que lui et d'autres personnes s'adresseront, par pétitions, au Parlement de cette Province, à sa prochaine Session, pour un Acte à l'effet d'incorporer une Compagnie pour construire et établir une nouvelle FERRIQUE DE LAZ à ECLAIRER, dans la Cité de Montréal.

AVIS est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à la Législature, de sa prochaine Session, d'un Acte pour incorporer une Compagnie qui se propose de construire un CHEMIN DE FER DE MONTREAL à PRESCOTT.

AVIS est par les présentes donné qu'il sera fait une demande à la prochaine Session du Parlement, pour obtenir acte incorporant certaines personnes, pour construire un Chemin de Fer, de Montréal à Lachine.

AVIS est par les présentes donné qu'il sera fait une demande à la prochaine Session du Parlement, pour obtenir acte incorporant certaines personnes, pour construire un Chemin de Fer, de Montréal à Lachine.

PORCELAINE, FAIENCE, CRISTAL, GRÈS. EN GROS ET EN DETAIL.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjeuner et pour Chambres à Coucher; Lampe de Lecture, de Salon, Lampes à Couvertes avec Cheminées; Coups pour manger le Flan, Verres à Gâteaux; Moutres à Blanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

A vendre à ce Bureau LES CINQ LIVRAISONS DE LA REVUE DE LEGISLATION ET JURISPRUDENCE.

EN VENTE A la Librairie des Soussignés, L'HISTOIRE DE NEW-YORK, Sous les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Callaghan.

TRAITE ELEMENTAIRE DE MUSIQUE. Par T. F. MOLT, Organiste de la Cathédrale de Québec.

CET OUVRAGE indispensable dans tout cabinet de musique, est un ouvrage de haut mérite, et qui ne peut être que d'un grand avantage pour les amateurs d'Education et trouver un bon professeur dans les familles.

On peut se procurer cet ouvrage à Montréal:—Aux Bureaux de la REVUE, chez M. F. LEPROTON, Libraire, Rue Notre-Dame, à Québec, chez MM. J. & C. CHAMBERLAIN, No. 8, Rue Saint-Jacques, et J. B. FROCHOTTE, Libraire, PRINCE, chaque événement. Il sera fait une édition pour les Collèges ou autres institutions qui en auront besoin.

MAGASIN DE PROVISIONS, EPICERIES, VINS, LIQUEURS, &c. EN GROS ET EN DETAIL.

Le Soussigné remercie leurs amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont offert leur magasin d'ÉPICERIE, et ils prennent la liberté d'ajouter qu'ils ont considérablement agrandi leur établissement, et qu'ils le mettent en état d'augmenter leur Assortiment d'ÉPICERIE, de LIQUEURS, de VINS et de PROVISIONS.

Leur magasin est comme ci-devant, dans la maison de M. SERAFINO GIARDI, Marché-Neuf, porte voisine du Théâtre Olympique, ci-devant Théâtre Nelson.

LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de LA BANQUE DU PEUPLE, sont par les présentes avisés qu'UN DIVIDENDE SEMI-ANUEL, a été, aujourd'hui déclaré, sur le capital payé, payable le 2 du mois de Mars prochain.

Le Livre de Transport, sera clos, depuis le 14e jour du mois courant, jusqu'au 2e de Mars prochain.

A VENDRE. L'ART ÉPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Condoléance d'Introduction, de recommandation, &c. &c.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION DU RICHIEU. AVIS. LES ACTIONNAIRES dans cette Institution sont requis de PAYER, le 7 FEVRIER prochain leur TROISIÈME ET DERNIER INSTALMENT sur leur Souscription.

Agence à New-York. J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau Street.

EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les États-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOUVEAUX MANUFACTURES, qui à New-York et dans ses Environs, rivalisent si énergiquement avec l'Europe.

Mécanismes à Patentes, Inventions nouvelles, d'Art ou d'Agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornement de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de Modes, Livres de Littérature et de Médecine "publiés aux États-Unis", Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres.

Aussi—Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Église, s'adresser à l'Hôpital-Generel, (Sœurs Grises).

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Le Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Departement des Terres de la Couronne. Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encaissement, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi: La propriété connue sous le nom de FORGES St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, maisons, magasins, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins.

La propriété connue sous le nom de FORGES St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, maisons, magasins, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C. Garderobe de l'Assemblée Législative, Montréal, 22 Décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38, et de ceux qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 3 heures P. M.

LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES ACTIONNAIRES dans cette Institution, sont requis de PAYER, au PREMIER de MARS prochain, le TROISIÈME INSTALMENT, sur le nouveau capital.

LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES ACTIONNAIRES dans cette Institution, sont requis de PAYER, au PREMIER de MARS prochain, le TROISIÈME INSTALMENT, sur le nouveau capital.

BEAUDRY & FRÈRE, No. 121, RUE NOTRE-DAME, Montréal, 13 Janvier, 1846.

ON a constamment un Assortiment très considérable de articles suivants, à des prix très avantageux: Couvertes de Laine, grandeur assorties; Flanelles de toutes les couleurs; Draps à Manteaux, de diverses couleurs; de Castor, do do; de Choix d'étoffe à Pantalons; Plusieurs cents pièces Cot. n Blanc; 500 Pièces Coton Américain.

LECTURES SCIENTIFIQUES. Société d'Histoire Naturelle. UN cours de Lectures sur des sujets scientifiques sera suivi durant l'hiver dans la Chambre de Lecture de la Société d'Histoire Naturelle, par des membres de la Société. Les Cours seront gratuits tant pour les membres de la société que pour leur famille et le public.

ALMANACH DES ADDRESSES. ROMUALD TRUDEAU, Pharmacien Chimiste, Dinguic, No. 106, Rue St. Paul, Montréal.

J. P. PLAMONDON, Avocat, Faubourg St. Laurent, encoignure des rues St. Urbain et Dorch aecr.-16 jr.

DR. LEPROTON, No. 83, Rue Craig, Janvier, 1846.

DR. VALLEE, No. 59, Grande Rue St. Laurent, chez Joseph Vallée, éer.

DR. DORSONNENS, 2de porte à gauche, che sur la Rue St. Louis, à son encoignure avec la Rue Sanguinette.

DR. C. DE BOUCHERVILLE, No. 25, Rue Sanguinette, Faubourg St. Laurent.

DR. L. BOYER, No. 31, Rue St. Denis, Faubourg St. Laurent.

DR. PAPINEAU, No. 41, Rue Craig.

ALMANACH DES ADDRESSES. ROMUALD TRUDEAU, Pharmacien Chimiste, Dinguic, No. 106, Rue St. Paul, Montréal.

J. P. PLAMONDON, Avocat, Faubourg St. Laurent, encoignure des rues St. Urbain et Dorch aecr.-16 jr.

DR. LEPROTON, No. 83, Rue Craig, Janvier, 1846.

DR. VALLEE, No. 59, Grande Rue St. Laurent, chez Joseph Vallée, éer.

DR. DORSONNENS, 2de porte à gauche, che sur la Rue St. Louis, à son encoignure avec la Rue Sanguinette.

DR. C. DE BOUCHERVILLE, No. 25, Rue Sanguinette, Faubourg St. Laurent.

DR. L. BOYER, No. 31, Rue St. Denis, Faubourg St. Laurent.

DR. PAPINEAU, No. 41, Rue Craig.

J. M. LAMOTHE, Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

J. C. A. POITRAS, Avocat, No. 18, Rue St. Vincent.

M. S. DAVID, Avocat, No. 23, Petite Rue St. Jacques.

L. O. LE TOURNEUX, Avocat, à Etude au No. 13, Rue St. Vincent.

C. J. COURSOL, Avocat, Coin des Rues St. Vincent et Ste. Thérèse.

W. B. LINDSAY, Jr. Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

M. LAFRAMBOISE, Avocat, No. 31, Rue St. Gabriel.

J. R. BERTHELOT, Avocat, No. Rue St. Vincent.

O BEAUCHEMIN, Relieur, No. 25, Rue St. Gabriel, près de l'Hotel du Canada.

P. LAMOTHE & D. E. PAPINEAU, Notaires, No. 164, Rue Notre-Dame.

C. C. SPENARD, Notaire, Bureau chez des Rues St. Paul et St. Vincent.

ETABLISSEMENT CANADIEN. D'ORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE, TENU PAR M. L. P. BOIVIN, BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL, en face du marche'.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend: Montres de Dames et Messieurs, en Or et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité. Chaines en or françaises et anglaises. Tabatières d'argent, de dames et messieurs. Pendules de p. rechange avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corbeille. Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs de Canons, Cravaches, Fousils en argent et en ivoire; ainsi qu'un assortiment de encoignures, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à ordres selon les goûts. M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simple et compliquées; françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutées avec soin et promptitude. Montréal, 6 Janvier, 1846.